N° 310. **Lundi 30 Décembre 1844.** **15me Année.**

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	*Provinces.*
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
Six mois.	14	16
Trois mois.	7	8

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre.
Compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, *Cour Wassenaer*, derrière le *Prinsegracht (Noordeinde)*.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franco*.

LA HAYE 29 Décembre.

DISCOURS

prononcé par le Ministre des Finances, en présentant le budget pour les années 1846 et 1847, dans la séance de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, du 28 décembre 1844.

En présentant au nom du Roi à Vos Nobles Puissances les différens projets de loi formant le budget des dépenses pour le service de 1846 et 1847, ainsi que celui des voies et moyens pour les mêmes années, je crois de mon devoir, en premier lieu, d'entrer dans quelques détails sur le résultat final que l'on est en droit d'espérer des mesures pour la restauration de nos finances, pour peu que l'état de paix et de calme dont le Ciel nous accorde la jouissance, permette au gouvernement du Roi de mener à bonne fin les projets dont l'exécution a commencé sous de si heureux auspices et qui ont déjà obtenu tant de succès; et, secondement, de vous présenter un exposé succinct des dépenses publiques comparées aux revenus, des économies qui ont été opérées dans les diverses branches du service, et enfin de l'état réel des charges qui sont imposées à la nation.

I. Les finances de l'état se trouvaient, il y a peu de mois encore, dans une situation presque désespérée. L'abîme qui menaçait d'engloutir et l'honneur et l'existence de la Néerlande fut comblé, grâce à un effort moral dont l'histoire d'aucun peuple n'a jusqu'ici offert d'exemple. Précédé par son souverain bien-aimé, et, à l'instar de celui-ci, par tous les membres de l'illustre dynastie d'Orange, chacun porta volontairement son offrande sur l'autel de la patrie, sans qu'il fût possible d'affaiblir le sentiment moral qui anima dans cette circonstance la nation, et qui finit par exercer sa puissante influence même sur ceux qui s'étaient d'abord montrés les adversaires de la mesure.

La patrie recueille les fruits de ces nobles efforts, non-seulement en ce qu'elle se voit sauvée du danger du moment, mais aussi en ce que son avenir est maintenant assuré.

On sait que la période la plus difficile que notre état financier avait à traverser, prenait fin avec l'année 1850.

Il s'agissait, par conséquent, d'aviser jusqu'à cette époque, aux moyens de balancer les recettes et les dépenses. A dater de 1851, on peut s'attendre à un accroissement de subsides sur les revenus de nos possessions d'outre-mer. Il eût donc été inutile d'étendre nos calculs jusqu'au-delà de cette époque.

Les projets de loi qui sont présentés actuellement à Vos Nobles Puissances, leur fourniront la preuve, que non-seulement les prévisions ont été accomplies, mais que le résultat a même dépassé nos espérances. On croyait qu'il serait encore nécessaire d'avoir recours, pour couvrir les dépenses du budget de 1846 et 1847, à un subside annuel sur les fonds alloués par la loi du 6 mars dernier, ou sur les économies des années 1844 et 1845; or, loin d'avoir besoin de ces secours, les revenus pendant les deux années 1846 et 1847 seront plus que suffisans pour couvrir les dépenses, et offriront encore en fin de compte un excédant assez considérable.

L'opération de l'échange volontaire des obligations de la dette publique portant 5 et 4½ p. c. d'intérêt contre des inscriptions à 4 p. c. s'est presque entièrement effectuée en peu de mois, et cela moyennant un prix plus avantageux que celui que l'on avait primitivement proposé. Il en résulte qu'en présentant le budget de 1846, on peut compter sur la jouissance intégrale des bénéfices qui résultent de cet échange.

Le paiement du second terme de la dette belge se fait régulièrement. La moitié en a déjà été acquittée, et le tout sera apuré au 1er mai de l'année prochaine.

Les arrangemens qui ont été pris pour le placement des inscriptions au Grand-Livre de la Belgique, délivrées à la Hollande en paiement du premier terme, sont si satisfaisans, que le bénéfice de cette opération, évalué antérieurement au *maximum* de 4,000,000 de florins, peut être estimé à une somme qui ne va pas à moins de fl. 7,000,000.

Malgré l'appât d'une prime offerte par le trésor, un petit nombre seulement de détenteurs d'obligations de la dette hollandaise, 2½ p. c., ont préféré échanger leurs inscriptions contre des obligations de la dette belge, portant le même intérêt. Cette circonstance, quelque flatteuse qu'elle soit pour notre crédit national, a empêché le Roi d'accomplir son vœu, de profiter de cette occasion pour amortir des dettes dont le capital est relativement plus considérable que la charge résultant de la rente dont il est grevé.

Toutefois, le bénéfice à espérer, pour le trésor, de la vente de cette partie de la dette belge qui n'a pas été placée encore, offrira une compensation qu'il ne faut pas perdre de vue, pour le moment.

De tout ce qui précède, il résulte que le montant de la rente de notre dette publique, portée au IX chapitre A du budget, a éprouvé une réduction annuelle de plus de 2,600,000 florins, et cela nonobstant la charge à supporter par l'état résultant des intérêts des fonds employés pour couvrir tous les déficits et pour solder 22,000,000 de florins sur la dette due par l'état à la Société de Commerce néerlandaise. On sait combien cette dernière mesure contribuera à augmenter les subsides fournis à la mère-patrie par nos possessions d'outre-mer.

Ce résultat a été obtenu sans augmentation considérable du capital de la dette publique.

Les inscriptions nouvelles à 3 p. c. d'intérêt ont augmenté la dette d'une somme de . . . . . *f* 120,856,861.
Celles à 4 p. c. y ont ajouté . . . . . - 240,500,000.
Les nouveaux 4 p. c. créés à charge de nos possessions d'outre-mer ont encore ajouté au capital de la dette une somme de. . . . . - 13,136,500.

Total. . *f* 374,493,361.

D'autre part, on a amorti un capital de *f* 447,396,575, à savoir:

En inscriptions 2½ p. c. . . . . *f* 6,421,200.
- 5 p. c. . . . . - 221,257,900.
- 4½ p. c. . . . . - 99,476,000.
Rentes rachetables du domaine 5 p. c. (*Domein-Losrenten*). . . . . - 15,460,900.
La dette connue sous le nom d'arriéré et découvert jusqu'à l'année 1843 . . . . . - 18,752,800.
A compte sur la créance de la Société de Commerce. . . . . *f* 22,027,775.
- Rentes rachetables des Indes-Orientales. . - 64,000,000.

Total *f* 447,396,575.

En déduisant, par conséquent, de la réduction du capital de la dette les *f* 80,000,000 de la Belgique, le total de l'augmentation ne s'élève qu'à environ 7,000,000 de florins, c'est-à-dire, pas encore à 2 p. c. du capital primitif.

On peut observer, toutefois, que ce résultat ne provient pas entièrement de la conversion de la dette, mais que l'emploi d'à-peu-près fl. 6,000,000 en espèces, provenant du placement de la rente belge, lequel emploi ayant opéré d'une manière insensible un amortissement de la dette nationale, y a également contribué.

C'est une source de vive satisfaction, que de pouvoir également faire observer que la hausse considérable et bien légitime de nos fonds publics a déjà contribué dès à-présent, à alléger considérablement le poids des sacrifices que la nation s'est imposés dans l'intérêt de la patrie. En conservant la paix au-dehors et le repos à l'intérieur, on est autorisé à espérer que le mouvement ascendant de notre 3 p. c. compensera, sous peu, les pertes de capital essuyées par les souscripteurs à l'emprunt.

Ce même état de paix et de tranquillité procurera, avant peu d'années, l'occasion de réaliser au bénéfice du trésor les avantage subséquens dont la création des nouvelles inscriptions à 4 p. c. a posé la base.

Ceux qui, dans la prévision d'une réduction postérieure de la rente, ont donné la préférence aux inscriptions 4 p. c. sur celles à 3 p. c., intérêt qui ne peut plus être soumis à une réduction nouvelle, concourront sans doute avec énergie et prudence, à maintenir cet ordre de choses, qui est la condition absolue de tout allégement ultérieur des charges de la nation.

II. Les dépenses publiques proposées dans le budget de 1845, ainsi que par quelques lois subséquentes, s'élevaient à fl. 70,053,643 87 c. Ces dépenses sont évaluées pour l'année 1846 à fl. 67,345,107 y compris fl. 300,000 pour amortissement de la dette, et qui n'étaient portés que pour mémoire sur le budget [illegible].

On remarquera donc, d'abord, une nouvelle réduction de fl. 400,000 sur les dépenses, indépendamment de l'économie de fl. 2,600,000 obtenue sur la rente.

On se tromperait cependant en croyant que les économies dont il s'agit dans le budget proposé, ne s'élèvent qu'à fl. 400,000, elles sont en effet bien plus considérables. En jetant un coup d'œil sur les différentes dépenses, on trouve:

a. Des articles qui ne figuraient pas autrefois sur le budget et qui ont fait porter aux voies et moyens une somme équivalente de fl. 161,800.

b. Le chapitre du département de la justice a dû être augmenté d'une somme de fl. 47,300 pour les prisons.

c. L'augmentation indispensable du subside pour les pensions civiles a porté ces dépenses à une somme de fl. 175,000.

L'ensemble de ces différens articles s'élève à une somme de fl. 384,100, qui est balancée par des réductions dans l'armée de terre et de mer, ainsi que par des économies sur les frais d'administration de ceux des départemens d'administration générale qui en sont susceptibles. Après qu'il a été fait face à ces dépenses il reste encore une économie de fl. 400,000.

Feuilleton du Journal de La Haye, — 30 Déc. 1844.

LA GUERRE DU NIZAM. (1)

XX.

Un bal de noces au Bengale.

(*Suite.*)

Tower fut admirable de prudence et de discrétion. Il contint une explosion de jalousie naturelle, sous un masque diplomatiquement sérieux, et son regard affectant cette finesse d'expression que donne l'expérience des bonnes fortunes, répondit: *j'y vais.* Ils se dégagea du groupe qui l'emprisonnait, mais avec une certaine de mouvemens dont il laissait apprécier l'ingénieux mécanisme à la comtesse; il prit ensuite l'allure de l'amateur qui s'éloigne malgré lui comme attiré par l'admiration et va chercher dans un coin de la salle une place plus assortie à son enthousiasme et à son recueillement.

Miss Arinda, excitée par les bravos, et toute nouvelle dans son triomphe de jeune fille, épuisait avec une verve indienne les feuillets de ses partitions; et le colonel Douglas, qui, au début, tournait les pages avec une complaisance pleine de distraction et d'inquiétude, séduit lui-même par la grâce de sa mélodieuse fiancée, avait oublié Nizam, Edward, les Tauga, Tullibers, et s'abandonnait au charme de cette nuit enivrante, qui donnait la lumière de ses étoiles et les parfums de ses grandes fleurs à cette salle de fête joyeusement agitée sous les doigts harmonieux d'Arinda.

— Je vous demande votre bras, mon cher Monsieur Tower, pour deux tours de promenade dans cette galerie, — dit Octavie au tuteur, quand il se fut approché, après beaucoup de détours, habilement calculés, à son avis.

— Je suis tout à vous, madame... J'ai été forcé, comme vous avez vu, de modérer mon empressement, à cause de... des... J'ai l'habitude de ces choses... Il y a des gens étourdis qui, au premier signe d'une femme...

— C'est bien, monsieur Tower. Oh! vous n'êtes pas étourdi, vous!... Je vous avoue, monsieur Tower, que j'aime assez froidement le piano quand il ne se marie pas avec la voix.

— Voilà justement, madame, ce que je pensais, lorsque votre signe...

— Et puis, vous ne trouvez pas, monsieur Tower, que la chaleur est étouffante dans cette galerie?

— Etouffante, madame, surtout pour un homme habitué au costume européen, le seul décent pour un bal avec des dames, tandis que ces jeunes gens manquent à toutes les convenances, en portant l'habit négligé du planteur colonial. C'est vraiment une horreur.

En causant ainsi, Octavie avait entraîné Tower dans le vestibule, où elle surprit Edward au milieu de ses préparatifs de défense.

— Eh bien! sir Edward — lui dit-elle en affectant une grande nonchalance de parole — vous évitez la musique et les musiciens! Cela m'étonne fort; je vous croyais plus passionné pour les beaux-arts.

— En l'absence de Douglas, madame, dit Edward un peu déconcerté, je donnais quelques ordres aux domestiques, et j'allais entrer dans la salle du piano, pour écouter miss Arinda.

M. Tower avait pris une pose triomphale, et il se faisait ressembler à un homme heureux qui demande aux autres pardon de son bonheur.

— Sir Edward, poursuivit la comtesse, voilà une porte fermée comme la poterne d'une citadelle; la nuit doit être charmante sous les arbres de la terrasse; je voudrais bien y faire quelques tours de promenade avec M. Tower.

— Y songez-vous, madame? — dit Edward en riant faux; — nous ne sommes pas à votre château de Meudon: nous sommes au cœur du Bengale. Il y a là-bas des voisins qui ne sont pas des agneaux.

— M. Tower, lui, ne craint pas ces voisins; n'est-ce pas, monsieur Tower?

— Moi, madame, dit Tower ému, je ne crains rien lorsque j'ai une jolie femme sous le bras... Cependant...

— Cependant... vous craignez tout, dit Edward.

Tower se releva fièrement.

— J'aurais été bien aise, aussi, dit Octavie, de voir si l'étoile de sir Edward est levée à l'horizon.

— Cette nuit, madame, dit Edward avec un sérieux effrayant, — les affaires de ce bas monde m'empêchent de regarder le ciel.

— Sir Edward — dit Octavie émue — Je crois deviner votre parole, mais je ne comprends pas votre figure.

— Ce que dit sir Edward — remarqua Tower — me paraît assez clair à mon sens. Il a beaucoup d'affaires dans ce monde, et alors...

— M. Tower, dit Octavie, vous n'avez rien compris. Vraiment poursuivit jeune femme avec une voix pleine de tendresse, — vraiment, sir Edward, il se passe en vous quelque chose d'extraordinaire. Votre figure n'est plus à la disposition de votre volonté d'homme: elle exprime des sentimens mystérieux que vous essayez en vain de refouler au fond du cœur; il y a, dans votre âme, une lutte violente qui éclate malgré vous sur vos traits. Votre gaîté n'est plus qu'une grimace maladroitement faite; la fièvre bout dans toutes vos artères. Sir Edward, vous n'êtes plus sir Edward, répondez.

— Madame, ôtez une femme et cette nuit de ce monde, et je serai encore sir Edward.

— Comme il dit cela! venez, venez, ajouta Octavie avec émotion, rentrez avec nous. La musique vous rendra votre caractère. Je chanterai. Oui, je chanterai un de vos airs favoris; quelque belle cavatine du *Crociato* de *Tancredi* ou de l'opéra nouveau de *Robert*... Allons, obéissez, monsieur. Venez.

Edward se laissa entraîner par la comtesse Octavie, et miss Arinda lui céda sa place au piano.

M. Tower se disait à lui-même: la comtesse veut me donner de la jalousie; c'est évident. Je connais les femmes! N'ayons pas l'air de remarquer ce jeu, mal joué pour un œil comme le mien. Cette femme est prise; il faut tenir bon.

Il se fit un grand silence. Octavie embrassa miss Arinda, rejeta, par un mouvement gracieux ses cheveux en arrière, distribua des sourires à son auditoire, et allongeant ses beaux bras nus vers le clavier, elle commença le grand air du quatrième acte de *Robert-le-Diable*, alors, comme aujourd'hui encore, jeune de mélodie, de grâce et de passion.

La voix de la jeune femme vibrait avec des modulations célestes sous les lambris de la salle, et s'échappant par les soupiraux aériens des cintres, elle se répandait dans les bois voisins, et faisait tressaillir les soldats indiens parmi les massifs de l'embuscade. Ces enfans du Bengale, tous artistes de la nature, regardant le chant de la femme et les accords d'un instrument comme deux voix de leur ciel, ne s'étaient jamais trouvés à pareille fête; ils s'avancèrent pas à pas vers l'habitation, comme si un magique charme les eût arrachés à leur poste militaire, n'écoutant plus la voix de leurs chefs, qui donnaient eux-mêmes mollement des ordres jugés inutiles. D'ailleurs, la victoire du vallon des Tauga, l'absence de tout danger semblaient excuser ce relâchement dans la discipline; et la voix de la comtesse Octavie, plus impérieuse que celle du devoir, les attira tous sur la terrasse, à dix pas des fenêtres de l'habitation. Dans les intervalles des couplets, on distinguait même les cris de joie du vieux Sing qui applaudissait dans sa prison à cette mélodie qui descendait du firmament.

Le chant cessa; les applaudissemens éclatèrent; sir Edward rayonnait de

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

Il est donc évident que les économies qu'offre le budget actuel s'élèvent en réalité à une somme de fl. 784,000 en sus de la diminution de la rente montant à fl. 2,600,000.

Le rapport du ministre qui sera communiqué aux sections, contient, sur chaque département d'administration publique, des détails auxquels je crois pouvoir me référer.

Le parallèle du budget actuel avec celui de 1843 fournit la preuve des réductions considérables qui ont été faites dans les dépenses publiques.

L'estimation des dépenses pour le service de 1843 monte à . . . . . *f* 71,116,841.47

A cette somme il faut ajouter ce qui a été alloué par plusieurs lois subséquentes ci . . 614,236.65½

Total des dépenses . . . . *f* 71,731,078.12½

L'estimation des dépenses pour 1846, s'élève à une somme de . . . . . *f* 67,345,107.00½

Mais dans ce total sont compris:

Pour l'amortissement de la dette *f* 300,000

A Dépenses qui sont balancées par des recettes du même montant . 161,800

461,800

f 66,883,307.00½

On a donc obtenu, depuis 1843, et en y comprenant les fl. 2,000,000, épargnés sur la rente, une diminution de dépenses montant à fl. 4,847,771.12.

Tous les arriérés ont en outre été couverts, et le trésor a acquitté fl. 22,000,000, sur la créance de la Société de commerce. Ces sommes réunies font un total de 40,000,000 fl., ou plutôt, au point de vue actuel, de 30,000,000 fl., dont l'intérêt, calculé à 4 p. c., forme une rente annuelle de fl. 1,200,000 Cette somme, ajoutée aux économies, élève le total réel de celles-ci à la somme de 6,000,000.

Les voies et moyens pour couvrir les dépenses, proposées par le projet de loi y relatif, sont non-seulement suffisans — ainsi qu'il ressort de l'exposé des motifs et de l'estimation y annexés, auxquels je prends la liberté de me référer, mais ils offrent un excédant de fl. 97,215 pour 1846 et fl. de 150,765 pour 1847.

Je me m'en rapporter à l'exactitude de l'estimation de ces voies et moyens, et Vos Nobles Puissances, j'en ai l'espoir, partageront ma confiance, lorsqu'elles auront pris connaissance des données véridiques que je suis à même de leur fournir.

En premier lieu: l'excédant des recettes sur les dépenses de nos possessions d'outre-mer, pour l'exercice qui va finir, surpasse l'estimation qui en avait été faite, et qui a également été prise pour base de nos prévisions par rapport à l'exercice de 1846 et 1847.

En second lieu, les revenus du trésor provenant des produits de la loterie et des postes se sont élevés, pendant les onze premiers mois de la présente année, à fl. 800,000 de plus que pendant le même espace de temps correspondant de l'année 1843; ces revenus ont aussi surpassé l'estimation de 1846 d'un montant égal à celui de 1843.

Enfin, Vos Nobles Puissances remarqueront que dans la présente estimation l'augmentation de l'excédant sur les revenus des colonies aux Indes-Orientales, est fixé à environ fl. 500,000 de moins que la somme sur laquelle, suivant les estimations communiquées à Vos Nobles Puissances, on a droit de compter pendant la période de 1847 — 1850, par suite de l'augmentation des subsides de ces colonies, résultant de l'amortissement de la créance de la Société de Commerce.

On n'a pas fait figurer parmi les voies et moyens du budget actuel, l'excédant sur l'exercice de 1844 et 1845, auquel, d'après l'estimation annexée au projet de loi relatif aux voies et moyens pour ces deux années, on croit pouvoir s'attendre.

Dès que le montant exact en sera connu, la loi pourra assigner à ces excédans une destination ultérieure, et avantageuse pour le trésor.

Les budgets de l'état éprouveront par degrés des améliorations, par l'extinction successive de la dette publique, par une diminution successive au chapitre des pensions, dont le montant s'est élevé au chiffre actuel par suite des différentes organisations qui ont eu lieu; et enfin, dans un avenir peu éloigné, par des économies ultérieures à obtenir sur les rentes de la dette nationale.

Je crois pouvoir déclarer que les dépenses qui se rapportent à l'administration de l'état, ont été réduites à un tel point, que maintenant elles peuvent soutenir la comparaison avec les dépenses d'autres pays, ainsi qu'avec celles que la patrie avait à supporter, sous un ordre de choses qu'au premier abord on serait tenté de croire avoir dû être moins coûteux que tout autre.

Il y a des personnes qui s'imaginent de bonne foi que l'administration de l'état est toujours organisée sur un pied dispendieux.

Il y en a peut-être d'autres qui n'avancent cette fausse assertion que dans des vues d'ambition personnelle.

Peu importe à ces derniers que les erreurs qu'ils ont propagées ne soient dissipées que lorsqu'il est trop tard pour réparer le mal qui en a été la cause.

Mais il est du devoir du gouvernement du Roi de veiller à ce que de fausses notions ne fassent naître des espérances, qui ne sauraient être réalisées.

Dirigé dans ses actes et dans ses vues par la bonne foi, c'est dans la publicité que le gouvernement trouve le meilleur moyen de conserver son influence morale, et de réduire à leur juste valeur les notions erronnées au moyen desquelles l'esprit de dénigrement et de partialité cherche à abuser de la crédulité et de l'ignorance.

Une analyse succincte des dépenses de l'état, ainsi qu'une évaluation rapide du taux des contributions qui sont perçues en ce pays, pourront contribuer à éclairer les esprits et à effacer toute impression défavorable.

J'ai fait analyser les dépenses de l'état, telles qu'elles sont fixées par les projets de loi, soumis à Vos Nobles Puissances, et j'ajoute ici la note qui y est relative.

Vos Nobles Puissances y verront que, si du chiffre total des dépenses l'on déduit celles pour les forces de terre et de mer, celles pour les rentes de la dette nationale, et celles pour les pensions, — les dépenses pour faire face aux besoins du gouvernement et de l'administration de l'état, ainsi que les frais de la justice, des différens cultes, de la perception des impôts, du *Waterstaat*, des travaux publics, de l'instruction et des indigens — ne se montent qu'à 17 millions de florins.

L'administration des cultes, le *Waterstaat* et les travaux publics en absorbent à-peu-près fl. 3,600,000; ainsi les frais de l'administration de l'état proprement dite n'exigent que fl. 6,471,621.13; enfin il faut encore déduire du montant total, en tant qu'on le compare aux chiffres d'autres époques, près de fl. 1,100,000 qui, figurant au chapitre des recettes, dans les voies et moyens, balancent les dépenses portées au budget, pour un montant équivalent.

Les contributions que le projet de loi, relatif aux voies et moyens, propose d'arrêter, se montent, avec les cents additionnels, à la somme de 52 millions de florins, somme considérable il est vrai, mais qui est répartie sur 3 millions d'habitans, ce qui fait environ fl. 17 par tête.

Autrefois les impôts du peuple néerlandais étaient plus élevés, et ne couvraient pas même les dépenses, comme ils le font aujourd'hui, — aussi luttait-on sans cesse alors contre des déficits annuels, bien que l'on s'efforçat annuellement de les combler par des impôts extraordinaires sur les possessions et les revenus.

Je me bornerai à la période de 1800 à 1807.

L'impôt qu'en 1800, la commission présidée par M. Appelius proposa de lever sur une population d'environ deux millions d'âmes, devait, suivant l'évaluation approximative, rapporter près de 42 millions de florins, ce qui, répanti sur tous les habitans, faisait fl. 21 par tête, c'est-à-dire un quart de plus qu'aujourd'hui.

En 1807, ce pays, avec une population de deux millions d'âmes, a payé en contributions directes et indirectes un montant de fl. 46,500,000, c'est-à-dire fl. 23 par tête ou presque un tiers de plus que ce que l'on paie actuellement. Il suffit de comparer le chiffre total des contributions établies par les lois d'alors, avec celles que l'on lève aujourd'hui, pour se convaincre de la vérité de cette assertion, que les charges du peuple néerlandais sont moins fortes présentement qu'elles ne l'étaient jadis.

Je laisse là les droits sur les produits étrangers, pour ne m'occuper que des impôts suivans:

L'impôt foncier, y compris les cents additionnels, s'élève aujourd'hui pour tout le royaume des Pays-Bas, agrandi du Limbourg et de la Zélande, à fl. 9,924,000.

En 1807, on percevait pour contributions foncières, dans le royaume dont l'étendue était de beaucoup moins grande qu'à présent, la somme de 11 millions de florins, et notez que les propriétés ne rapportaient pas à cette époque ce qu'elles rapportent actuellement.

L'accise sur le *sel* s'élevait à fl. 10 par 100 liv. des Pays-Bas, et 5 p. c. pour le timbre collectif; donc fl. 10 50 c.

A présent le taux de cette accise est de fl. 6, avec 38 centimes additionnels et 10 p. c. de droit de timbre, ce qui ensemble fl. 8.

L'accise sur *l'abattage*, spécialement pour le porc, était forte qu'aujourd'hui d'un quart environ.

On payait fl. 4 80 c., — ce qui avec le timbre collectif faisait un peu plus de fl. 5 — chaque 100 livres de froment.

Maintenant on ne paie que fl. 2, — ce qui, avec 28 cents additionnels et 10 p. c. de droit de timbre, fait fl. 2 70 c. environ; c'est-à-dire qu'aujourd'hui on ne paie qu'un peu plus de moitié de ce qu'il fallait payer en 1807.

Quant à l'accise sur les *tourbes*, aujourd'hui, pour une population de 3 millions d'âmes, cette contribution est évaluée à fl. 850,000, — ce qui, avec 10 p. c. de timbre collectif et 28 cents additionnels, fait fl. 1,196,800 ou quarante cents par tête.

En 1807, il a été perçu pour cette branche du revenu public la somme de fl. 1,049,326, qui s'élevaient avec 10 p. c. de timbre collectif, à fl. 2,144,258, c'est-à-dire à 1 fl. par tête.

A cette époque, et lorsque les contributions étaient, comme nous venons de le voir, évidemment plus lourdes qu'aujourd'hui, les impôts frappaient surtout les propriétaires de biens immeubles, ainsi que les objets de première nécessité, tels que le sel, les céréales, les combustibles et l'abattage.

Ces chiffres parlent plus haut que tous les raisonnemens; la différence qu'ils signalent est d'autant plus saillante, que la valeur de l'argent a baissé depuis cette époque, en ce sens qu'un florin représentait en 1800 et en 1807 une valeur plus grande qu'aujourd'hui.

Le Roi, dont j'ai l'honneur d'être ici l'organe, s'occupe du reste avec une sollicitude constante des moyens d'alléger le poids des charges que supportent ses sujets bien-aimés.

Bien que ces charges soient plus légères qu'à des époques antérieures et sous un ordre de choses différent, le Roi s'estimerait néanmoins heureux s'il pouvait les réduire dès-à-présent.

Les intérêts de l'état ne permettent pas d'accomplir ce vœu; mais le Roi attache un grand prix à ce que tout le monde soit bien convaincu que ces charges sont inévitables; et à ce qu'en même temps on ne s'en exagère point le montant réel, ni qu'on se fasse illusion sur la possibilité de les diminuer, par des moyens qui, naguère, ont été suivis de tant de troubles, de tant de maux et de tant de charges infiniment plus onéreuses.

Je éprouve, quant à moi, une vive satisfaction de pouvoir opposer avec avantage le présent au passé, — parallèle qui, en tant que de besoin, contient des avertissemens salutaires pour l'avenir.

Il est de mon devoir d'ajouter, que je crois, en conscience, que l'unique voie qui puisse nous conduire peu à peu à améliorer davantage les finances du pays, et à alléger ainsi les charges de la nation, est celle où nous nous trouvons engagés.

L'ordre et la régularité règnent dans l'administration des finances; mais on s'efforcera à obtenir encore des résultats plus efficaces sous ce rapport.

Dans toutes les branches de l'administration générale, une stricte économie est à l'ordre du jour; et l'on sait qu'une action continue, quelque faible qu'elle soit, finit à la longue par opérer un effet considérable.

On cherche à régulariser de plus en plus le recouvrement des

---

bonheur; ses yeux cherchaient de rencontrer un de ces regards qui réchauffent d'avoir.

Tout à coup, on entendit une autre voix qui semblait répondre au chant d'Octavie, du haut des arbres de la terrasse, et les têtes se levèrent spontanément vers les éclaircies des soupiraux aériens, pour recueillir cet autre chant qui venait du dehors.

Une voix douce chantait cette mélodie indienne, dont les premiers accords firent tressaillir de joie tout l'auditoire créole, et mirent la terreur sur les visages héroïques de Douglas et d'Edward.

L'ELEVE DE BENGADOR.

(Traduction libre.)

Si tu savais que je t'adore
Comme l'étoile aime le ciel,
Comme l'abeille du Mysore
Aime la fleur où naît le miel,
Tu viendrais, à l'heure où le Gange
Au golfe bleu va s'endormir,
Tu viendrais t'asseoir, ô mon ange,
Sous les roseaux de ton émir.

Là, ma douce reine,
Sous la nuit sereine
Après un beau jour,
Les fleurs ranimées,
Les rives aimées,
Les nuits embaumées,
Tout parle d'amour!

— Bah! c'est charmant, s'écria Octavie en battant des mains, on me fait concurrence sur les arbres. La mélodie est délicieuse et pleine de naturel! Je crois avoir saisi le mouvement; au second couplet, j'accompagnerai le chanteur... Connaissez-vous ce chanteur nocturne, miss Ariadne?

— Il me semble, répondit-elle, que j'ai reconnu la voix de mon accordeur.

— Approchez-vous donc, sir Edward, dit Octavie, vous êtes tenace à l'écart, comme un musicien jaloux, venez donc me traduire les paroles, vous qui savez l'indien.

Edward traversa la foule, et dit en passant à l'oreille du comte Elona, en lui serrant énergiquement la main: Mettez-vous à deux pas de la porte, et au premier cri *autres!* que pousse Nizam, obéissez.

— Madame, dit Edward, en se plaçant nonchalamment à l'angle du piano, les paroles des chansons indiennes se ressemblent toutes. C'est toujours un homme qui dit à une femme trois mots en vingt-quatre vers.

— Si les trois mots sont bien choisis, ils méritent d'être traduits, sir Edward.

— Je vous aime.

— C'est le chanteur qui parle?

— Et je la traduis pour mon compte, madame.

— Silence! écoutons l'autre couplet. Je l'accompagne au vol.

Si tu venais, ô mon pareille,
Comme tu venais autrefois
Pour dérouler à mon oreille
Toutes les perles de ta voix:
Je te donnerais, ô mon ange,
Mon beau palais de Bengador,
Qui me sont lui dit sur le Gange,
Et sur la mer ses balcons d'or!

Là, ma douce reine,
Sous la nuit sereine
Après un beau jour,
Les fleurs ranimées,
Les rives aimées,
Les nuits embaumées,
Tout parle d'amour!

Si tu voyais quelle merveille
Change d'un signe de ma main
La pauvre fille de la veille
En sultane le lendemain,
Tu croirais demain, ô mon ange,
Que le Dieu bleu du firmament
Est revenu sur notre Gange
Avec le nom de ton amant!

Là ma douce reine,
Sous la nuit sereine
Après un beau jour,
Les fleurs ranimées,
Les rives aimées,
Les nuits embaumées,
Tout parle d'amour!

Des trépignemens de joie saluèrent le chanteur inconnu qui venait se mêler à la fête, et prendre sa part du concert. On criait de toutes parts: Il faut ouvrir la porte à l'artiste indien...

— Vraiment, sir Edward, dit la comtesse en croisant ses bras, et inclinant la tête, je vous le dis encore une fois, ce soir vous êtes méconnaissable... Allez donc ouvrir la porte à ce pauvre Indien, qui chante pour avoir du pain.

— Nous connaissons ce chanteur, madame; c'est notre pensionnaire. On a soin de lui.

Une explosion de cris terribles retentit bientôt dans les salles basses, comme si un volcan eut éclaté dans les cours intérieures de l'habitation. Miss Ariadne courut vers son père, pour le couvrir de son corps. Amalia, la jeune orpheline du désastre de Misolonghi, ne démentit pas sa noble origine; elle fit luire soudainement, sur son sein, un poignard, en jetant des regards de flamme vers Edward. La comtesse Octavie se souvint subitement de son rôle, et sans s'émouvoir, elle continua à développer entre les doigts indiennes sur le piano. Un formidable hurlement de femmes, confondu entend aux cris mâles d'assaut, retentit dans la maison, et tous les spectateurs de ce drame, en tirant la salle, se montrèrent des visages bouleversés par toutes les contractions d'un effroi sans nom. Edward s'était élancé.

— Comtesse Octavie, voilà mon étoile qui se lève, mais elle se couchera sur mon cadavre, vous allez voir!

Il enlève Octavie avec une irrésistible violence de protection, car Edward ne voyait qu'elle dans cet horrible tumulte, et la reléguant à l'extrémité de la salle, et lui faisant un rempart de meubles amoncelés, il se place sur cette barricade improvisée en un clin-d'œil, avec une provision d'armes toutes prêtes sous sa main.

— Ouvrez! ouvrez! crie Nizam d'une voix de tonnerre.

Elona, Douglas, et quelques domestiques, placés à la première marche de

contributions, non qu'on soit animé d'un esprit de fiscalité, mais du devoir d'assurer l'exécution de la loi, et de faire contribuer chacun pour ce que, dans sa justice, le législateur a désigné comme sa quote-part dans les charges publiques. Sans ces mesures, on ne peut espérer ni amélioration durable du système financier, ni réduction des contributions. Quand une bonne loi sur les contributions, une fois établie, est exécutée avec justice pour tout le monde, et avec sévérité par rapport à ceux qui cherchent à s'y soustraire, tout citoyen, non aveuglé sur ses véritables intérêts, y applaudit. Il y voit la preuve qu'il vit sous un gouvernement qui tient d'une main ferme la balance de la justice, et il comprend qu'une charge est moins lourde, quand elle est supportée dans une proportion équitable par tous; il est convaincu, enfin, qu'il n'est possible de diminuer les impôts qu'à l'époque où un recouvrement exact aura fait connaître le produit réel des contributions.

Le Roi a ordonné qu'il fût donné la plus grande publicité possible à tout ce qui concerne les finances.

La publicité inspire la confiance et aux créanciers de l'état et à la nation qui, fidèle à remplir ses engagemens et animée de l'amour de la patrie comme le peuple néerlandais, supporte volontiers les charges dont elle reconnaît la nécessité.

La publicité, enfin, j'en ai déjà fait la remarque, est le meilleur antidote contre toute tentative qui pourrait être faite pour engendrer des troubles là où règne la tranquillité et où l'intérêt de tous exige impérieusement que cette tranquillité soit conservée.

En rapport avec ce système de publicité notre système financier a été simplifié.

Les complications inutiles résultant d'une dette des Indes-Orientales, séparée de la dette de l'état, ont déjà en grande partie disparu; bientôt nous en serons entièrement débarrassés.

A quelques exercices près que le temps fera disparaître peu-à-peu, la dette nationale inscrite dans les Grands-Livres, sera connue de tout le monde.

Tous les fonds spéciaux, en tant que leur existence ne sera pas indispensable, seront supprimés.

Je terminerai, Nobles et Puissans Seigneurs, le développement de ces considérations générales, en ajoutant un mot sur les sources d'où découle tout ce qui est nécessaire au maintien de l'existence et de l'honneur du pays.

L'année qui va finir a fourni des preuves irrécusables des grandes forces financières de la patrie.

Un emprunt volontaire, calculé d'après les possessions des habitans a été rempli en peu de jours, jusqu'au montant considérable de cent-dix millions de florins, qui sont acquittés avec [illegible] digne d'admiration.

Je considère comme une des plus heureuses circonstances de nos jours, le fait, que nos fonds nationaux, dont une grande partie se trouvait dans les mains de l'étranger, sont rentrés dans la possession de nos compatriotes, et qu'en conséquence, les intérêts dus et acquittés par l'état, sont dépensés dans le pays-même.

Il s'ensuit qu'en réalité nos charges ne sont pas si lourdes qu'elles le paraissent.

Et, cependant, il est urgent que les sources de notre prospérité continuent à couler avec abondance, pour rendre ces charges supportables.

Dans une occasion précédente, j'ai été dans le cas de pouvoir donner quelques renseignemens tranquillisans sur l'état de notre commerce dont l'exactitude n'a été contestée par personne.

Les résultats de l'année qui touche à son terme, ne sont pas encore connus. Je crois toutefois pouvoir vous donner l'assurance que ces résultats seront plus favorables que ceux de l'année dernière.

A en juger d'après le produit des contributions, la prospérité n'a pas diminué; jusqu'à présent les accises ont rapporté près de f 500,000 de plus qu'en 1843. Ce surplus doit frapper surtout ceux qui ont augure tant de mal de cette branche du revenu public.

En effet ce résultat est remarquable, en face de la réduction des rentes de la dette nationale. — Cette mesure, bien qu'avantageuse pour l'état, par le fait qu'elle est en partie supportée par des détenteurs de nos fonds à l'étranger, — a cependant frappé surtout les rentiers néerlandais, et elle a pu exercer une certaine influence sur leurs dépenses.

Mais d'un autre côté le commerce, l'agriculture et l'industrie, ces grandes sources de notre prospérité nationale, recueillent des fruits salutaires de la réduction des rentes; si l'énergie et l'intelligence de ses intérêts continuent à distinguer le peuple néerlandais, et si ce peuple, marchant sur la trace de ses ancêtres, continue à appliquer son activité à des entreprises utiles, s'il demeure à la hauteur des connaissances pratiques de l'époque, et s'il sait joindre à une activité laborieuse une sage économie.

Un sol dont on ne retire pas encore tous les fruits qu'il peut produire, des colonies d'outre-mer fertiles, et dont quelques-unes jouissent d'une prospérité toujours croissante, tandis que la vigilance et la probité des particuliers peuvent contribuer puissamment à améliorer le sort des autres; enfin la possession de capitaux considérables, voilà autant de moyens d'animer le zèle et l'activité de la nation.

Le gouvernement du Roi est résolu à donner constamment à la nation l'exemple de ce que peuvent la persévérance et l'énergie. Le gouvernement ne négligera rien, de ce qui, dans la sphère de son action, pourrait être tenté pour accroître la prospérité du pays, et il est surtout pénétré de ses devoirs, sous ce rapport, lorsqu'il envisage les besoins de l'Etat.

Le budget des voies et moyens pour l'exercice des années 1846—1847 est évalué à la somme de 67,442,322 fl. 66 c. Dans ce chiffre est compris l'excédant présumé des revenus de nos possessions d'outre-mer pour le montant de 3,365,000 fl.

Les différentes évaluations des dépenses du Royaume s'élèvent pour l'année 1846 à 67,345,107 fl. 00 ½ c., et pour 1847 à 67,291,557 fl. 00 ½ c. En sorte que les recettes excèdent les dépenses d'une somme de 97,215,67 fl. ½ c. pour la première année, et de 150,765,67 fl. ½ c. pour la dernière année.

L'estimation des différens chapitres du budget des dépenses pour ces deux années, est comme suit:

		1846.	1847.
Chap. I.	Maison du Roi. . . . fl.	1,250,000.00	fl. 1,250,000.00
» II.	Hauts collèges d'état . .	662,110.00	660,310.00
» III.	Départ. des affaires étrangères.	537,972.00	537,972.00
» IV.	» de la justice . .	2,487,372.00	2,513,242.00
» V.	» de l'intérieur. . .	4,041,770.00	3,995,770.00
» VI.	» du culte réformé.	1,649,896.52½	1,649,896.52½
» VII.	» » » catholique	563,382.85	563,382.85
» VIII.	» de la marine . .	5,296,732.75	5,296,732.75
» IX.	La dette nationale. . . .	32,720,224.33	32,701,721.33
» X.	Dép. des finances. . . .	6.041,824.55	6,029,529.55
» XI.	» de la guerre. . . .	12,000,000.00	12,000,000.00
» XII.	» des colonies. . . .	93,825.00	93,000.00
	Totaux . . .	fl. 67,345,107.00½	fl. 67,291,557.00½

Il est porté une somme de fl. 400,000 pour dépenses imprévues.

ANNEXE

comprenant le dépouillement des différentes rubriques des dépenses, pour lesquelles il a été porté des sommes au budget des dépenses pour 1846.

Dépenses fixées par la Loi Fondamentale.

Chapitre I du budget. . . . . fl.	1,250,000.00
Indemnités des membres des Etats-Généraux.	235,000.00
fl.	1,485,000,00

Dépenses fixées par des lois spéciales.

Rentes de la dette publ. : fl.	32,720,224.33	
Frais de routes des membres de la 2e chambre des Etat-Généraux	8,000.00	
Traitemens des membres de la chambre des comptes.	29,000.00	
Aux membres de l'ordre judiciaire.	1,102,300.00	
Non-valeurs sur les contrib. foncières	165,400.00	
	fl.	34,024,921.33

Frais du culte.

Le culte réformé et autres . . . . . fl.	1,234,360.20½	
Le culte catholique. .	433,165.85	
fl.		1,667,526.05½

La marine.

Personnel. . . . . fl.	2,533,765.80	
Matériel.	1,799,909.00	
fl.		4,531,674.80

L'armée

Personnel . . . . . fl.	8,120,445.00	
Matériel.	1,875,854.66	
fl.		9,996,299.66
Frais d'administration. . . . . fl.		6,471,621.13
Matériel.		1,981,822.39
Prisons.		816,060.00
Waterstaat et travaux publics.		1,939,150.00
Enseignement.		520,630.00
Sciences et beaux-arts.		121,310.00
Administration des pauvres.		216,000.00
Industrie nationale		190,350.00
Gardes communales et milice.		51,780.00
Obligat. à charge des domaines		141,973.00
Id. à charge des grandes routes. . .		145,924.00
Pensions, traitemens de non-activité. . .		3,041,664.84
Total du budget. fl.		67,345,107.00½

Dans l'évaluation des voies et moyens, il est porté en recette le revenu provenant du conseil héraldique. . . . . fl. 28,000.00

Des recettes provenant du Gr.-Livre. 19,000.00

fl.		47,000.00
Du service de remorque à vapeur		120,000.00
Du travail dans les prisons.		220,000.00
Des routes et canaux.		697,139.00
Des pensions accordées à des étrangers, remboursées à charge de la Belgique, ...		13,000.00
Total fl.		1,097,139.00

Finances des Pays-Bas.

LA CONVERSION.

Il résulte des déclarations faites jusqu'à hier, que les obligations de la dette nationale 5 p. c. dont le remboursement a été demandé sur les 10,000,000 de florins, formant la 5e série des inscriptions tirées au sort pour être remboursées ou échangées contre des inscriptions au nouveau Grand-Livre portant 4 p. c. d'intérêt, ne s'élevaient qu'à la somme de 264,000 fl., en sorte que la conversion sera opérée pour une somme de 9,736,000 florins.

Nous voyons avec plaisir que M. Dubois, dont nous avons annoncé dernièrement le succès obtenu à la Cour, a fait grand plaisir aussi à Amsterdam. Voici ce que nous lisons dans le *Handelsblad* du 24 décembre:

Monsieur Dubois, violoniste remarquable, s'est fait entendre à deux soirées le 21 et le 23 de ce mois, au théatre Italien, où de nouveau il a cueilli les plus beaux lauriers; c'est un élève de l'école belge qui se distingue principalement par sa méthode de phraser et de chanter sur le violon. Ce virtuose prend place au rang des premiers maitres de l'époque.

Le nombreux auditoire, entraîné par le talent remarquable avec lequel M. Dubois a joué plusieurs morceaux de sa composition et d'autres grands maitres, n'a cessé de l'applaudir et de lui donner les plus vives marques d'admiration, en le rappelant à diverses reprises.

Nous apprenons avec plaisir que M. Dubois prolonge son séjour en Hollande; les *dilettanti* s'en réjouissent dans l'espoir de l'entendre encore.

Chambres françaises.

Ouverture de la session de 1845. — *Séance royale.*

Dès 10 heures du matin, les piquets de garde municipale stationnent aux abords du palais Bourbon. Le pont de la Concorde et le quai des Tuileries sont occupés par le 4e bataillon de chacune des 12 légions de la garde nationale.

Un épais brouillard enveloppe le jardin des Tuileries: on entend la musique et les tambours, mais on ne voit rien à six pas de distance.

La salle des séances est disposée à l'intérieur comme les années précédentes. La tribune diplomatique est occupée par MM.

---

l'escalier qui descendait du vestibule aux salles basses, avaient engagé un combat terrible avec une bande de Taugs qui semblait sortir de l'enfer. Les décharges des armes à feu ébranlaient la maison. Le nabab avec ses amis créoles se dégagèrent des mains des femmes, et vinrent se mêler à la bataille. Les Taugs montaient, montaient toujours, laissant des cadavres sur chaque marche: et le petit nombre de défenseurs allait succomber sous l'attaque de deux cents démons, lorsqu'Elona entendant le cri de Nizam se précipita vers la porte et l'ouvrit. Aussitôt le bataillon des soldats de Moss inonda le vestibule, et roula comme un torrent de feu sur l'escalier, entraînant tout, renversant tout avec une furie d'impétuosité irrésistible, au milieu d'une tempête de rugissemens qui dominaient encore le fracas des détonations. Taugs et soldats tombèrent ensemble comme une cataracte de bronze vivant dans les abîmes des cours inférieures, où les lumières de la fête éclairèrent une scène inouïe de carnage et de désolation. Là se découvrit le stratagème d'attaque, préparé par dix mois de travaux souterrains, et dont le but, cette nuit, était l'enlèvement du vice-roi. Les Taugs échappés au massacre de leur sallon avaient tenté ce dernier coup. Une brèche horizontale, large comme l'ouverture d'un puits, se montrait béante à l'angle d'une cour, et de nouveaux étrangleurs, étendant leurs bras et levant leurs têtes chauves et hideuses, sortaient encore de ce gouffre, comme d'énormes reptiles attirés du fond de la terre pour dévorer les restes d'un festin. Ceux-là ne montrèrent que la moitié de leurs corps; l'argile qu'ils avaient creusée leur servit de tombe, et d'autres cadavres achevèrent de combler et de fermer ce gouffre, qui ressembla, quelques instans, au soupirail de l'enfer, vomissant ses monstres déchirés.

Telle fut la dernière convulsion d'agonie de la bande d'étrangleurs indiens dans le cantonnement de Nerbudda.

Nizam, le premier entré dans le vestibule, n'avait pas suivi les soldats, dans la mêlée sanglante de l'escalier et des cours, il s'était précipité dans la salle du conseil, avait refermé et barricadé la porte, et entraîné les femmes à l'extrémité, où sir Edward veillait, comme un bataillon, au salut d'Octavie. Nizam s'était placé à côté de son maître, dont il comprenait les intentions au premier signe. Au premier cri sortant des cours inférieures, Edward avait deviné le nouveau genre d'attaque des Taugs. Toutes les choses mystérieuses des derniers jours s'expliquaient à ce premier cri. Depuis dix ans, un travail de mine s'accomplissait sourdement contre l'habitation de Nerbudda, et la tête de cette mine était voilée sans doute par des arbres et d'épais buissons, au petit bois de la source où le comte Elona fut pris par les Taugs. Edward craignait donc avec raison, quelque autre mine souterraine au plancher ou dans le mur de la salle, et il avait choisi cette citadelle dans l'endroit le plus sûr, pour y cacher son trésor d'amour, et le défendre au moment du péril avec l'héroïque énergie du désespoir.

Des cris et des larmes de joie accueillirent Douglas, Elona et les autres défenseurs de l'habitation, à leur rentrée dans la salle. Les scènes d'attendrissement qui éclatèrent après la victoire se devinent et ne se racontent pas. On félicita Edward sur le courage exceptionnel et sublime qu'il avait montré, en refusant sa part d'action dans le combat de l'escalier.

— Sir Edward, lui dit Octavie en lui serrant les mains, hier je croyais que vous ne pouviez plus rien inventer en actions grandes ou vulgaires, pour l'amour d'une femme: j'étais dans l'erreur. Vous avez eu l'héroïsme de vous sacrifier pendant une bataille et d'abandonner vos amis. Une femme comprend ces choses et ne les oublie jamais.

M. Tower rentra le dernier; il s'était composé un désordre de toilette avec beaucoup d'art, mais les indiscrétions domestiques apprirent que le tuteur, en s'élançant avec les autres dans le vestibule, avait gagné seul le sommet de la maison.

On n'attendit pas que la lumière du jour vint étaler toutes les sanglantes horreurs de la nuit aux yeux des femmes: avant le lever du soleil, le monde de Nerbudda se mit en route pour le village de Roudjah. La moitié des soldats de Moss servit d'escorte, l'autre se cantonna dans l'habitation.

Ici, les détails intermédiaires dont nous avons parlé plus haut, dans notre théorie des transitions, seraient plus oiseux et plus inutiles que jamais. Nous nous bornerons à consigner, pour dénouement, les dernières paroles qui furent échangées entre Edward et Octavie, lorsqu'ils entrèrent, à la pointe du jour, dans le vestibule de l'hôtellerie de Roudjah.

— Sir Edward, dit Octavie, nous avons besoin de repos; avant de nous séparer, pour quelques heures, je suis bien aise de vous annoncer que j'ai mission de vous inviter au double mariage du comte Elona et du colonel Douglas, qui sera célébré, après-demain ici, religieusement et civilement. Vous voyez, sir Edward, que votre étoile n'empêche pas vos amis de se marier.

— Est-ce là tout ce que vous aviez à me dire? dit Edward avec mélancolie

— Non, sir Edward. — dit la jeune femme en lui serrant les mains, — je voulais ajouter que nous devons rendre la politesse d'invitation à ces messieurs, n'est-ce pas?... Vous me regardez d'un air ébahi?... J'ai déjà pris mes renseignemens, avant l'aube, en route, en causant avec ces dames créoles.. Il me regarde toujours!... Vous saurez que nous avons à Roudjah un missionnaire romain de la propagande et un ministre presbytérien.

— Ma tête brûle, madame, — dit Edward, en jetant sur Octavie un regard qui sembla l'envelopper comme une flamme, — ma raison s'égare, expliquez-vous mieux, je suis stupide...

— Tant mieux! sir Edward, vous m'aimez! Adieu: promettez-moi de supporter le bonheur avec calme. Votre étoile file à l'horizon, regardez. Demain, invitez vos amis au mariage de la Comtesse Octavie et de sir Edward.

Un accès de joie immense agita la poitrine d'Edward, en supprimant la respiration et la parole sur ses lèvres. Il serra et baisa les mains d'Octavie avec une furie de passion qui parut étonner la jeune femme: et comme il se relevait pour se séparer d'elle, il entendit la plus douce des voix lui disant: Adieu mon cher Edward, à demain.

En ce moment, M. Tower entrait à son tour, avec une démarche de vainqueur: il venait de saluer, sur le seuil de la porte, un groupe de dames créoles qu'il avait accompagnées à Roudjah, et auxquelles il avait raconté ses exploits de la nuit. — Ah! c'est vous, monsieur Tower! lui dit Octavie, je vous attendais. Donnez-moi votre bras jusqu'à mon appartement.

— De grand cœur, madame, de tout mon cœur... eh! madame! quelle nuit! Que pensez-vous de cette nuit? Voilà pourtant, disaient ces jeunes créoles, à quoi l'on s'expose, quand on s'établit aux colonies!...

— Eh bien! monsieur Tower, je vais m'établir ici, moi, tout dans le voisinage, entre les copies naturelles de Saint-Germain et de Meudon.

— Seule?

— Seule, oh! non! monsieur Tower le sait mieux... j'épouse... devinez qui?

— Eh! madame — dit Tower, avec un sourire malin — on pourrait peut-être deviner...

— Vous le saurez demain — dit Octavie en fermant sa porte au visage de M. Tower.

— C'est moi! dit l'ex-tuteur

FIN. MÉRY.

les ambassadeurs, ministres, députés et envoyés des diverses puissances.

Les tribunes publiques sont entièrement garnies de spectateurs. A une heure le canon des Invalides a annoncé le départ du château des Tuileries.

S. M. la reine, le comte de Paris, les princesses, le roi et la reine des belges sont arrivés les premiers dans la tribune réservée à la famille royale. La duchesse d'Aumale attirait principalement l'attention.

Dans l'hémicycle, immédiatement au-dessous du banc des ministres, des tabourets ont été disposés pour les envoyés arabes actuellement présens à Paris; leur costume tranchait d'une manière pittoresque au milieu des uniformes français et des habits des pairs et des députés; au reste les enfans du désert ne paraissaient nullement surpris des merveilles de la civilisation étalées autour d'eux.

A 1 heure et un quart un huissier a annoncé à haute voix : le roi. S. M. est entrée dans la salle, précédée de la députation des deux chambres, de MM. les maréchaux et de MM. les ministres. Le cri de : *Vive le Roi!* s'est fait entendre à diverses réprises.

S. M., après avoir gracieusement salué l'assemblée, s'est assise, ayant à droite le duc de Nemours et le duc de Montpensier, à sa gauche le prince de Joinville et le duc d'Aumale.

Le roi se couvre, et au milieu du plus profond silence prononce le discours suivant :

« Messieurs les pairs, messieurs les députés,

» Au moment où votre dernière session a été close, des complications qui pouvaient devenir graves étaient l'objet de ma sollicitude. La nécessité de mettre nos possessions d'Afrique à l'abri d'incursions hostiles et répétées nous avait contraints de porter la guerre dans l'empire du Maroc. Nos braves armées de terre et de mer, dignement commandées, ont atteint avec gloire, et en peu de jours, le but indiqué à leur courage. La paix a été aussi prompte que la victoire, et l'Algérie, où trois de mes fils ont eu, cette année, l'honneur de servir leur pays, a reçu un double gage de sécurité, car nous avons prouvé à la fois notre puissance et notre modération.

» Mon gouvernement était engagé, avec celui de la reine de la Grande-Bretagne, dans des discussions qui pouvaient faire craindre que les rapports des deux Etats n'en fussent altérés. Un mutuel esprit de bon vouloir et d'équité a maintenu, entre la France et l'Angleterre, cet heureux accord qui garantit le repos du monde.

» Dans la visite que j'ai faite à la reine de la Grande-Bretagne pour lui témoigner le prix que j'attache à l'intimité qui nous unit, et à l'amitié réciproque dont elle m'a donné tant de marques, j'ai été entouré des manifestations les plus satisfaisantes pour la France et pour moi. J'ai recueilli, dans les sentimens qui m'ont été exprimés, de nouveaux gages de la longue durée de cette paix générale qui assure à notre patrie, au dehors, une situation digne et forte, au dedans, une prospérité toujours croissante et la jouissance tranquille de ses libertés constitutionnelles.

» Mes relations avec toutes les puissances étrangères continuent d'être pacifiques et amicales.

» Vous êtes, Messieurs, les témoins de l'état prospère de la France. Vous voyez se déployer, sur toutes les parties de notre territoire, notre activité nationale, protégée par des lois sages, et recueillant, au sein de l'ordre, le fruit de ses travaux. L'élévation du crédit public et l'équilibre établi entre nos recettes et nos dépenses annuelles, attestent l'heureuse influence de cette situation pour les affaires générales de l'Etat comme pour le bien-être de tous.

» Les lois de finances vous seront incessamment présentées. Des projets de loi pour l'amélioration de nos routes, de nos ports, de notre navigation intérieure, pour l'achèvement de nos chemins de fer et pour divers objets d'utilité générale, seront également soumis à vos délibérations.

» Au milieu de la prospérité du pays, le Ciel a béni l'intérieur de ma famille. Il a accru le nombre de mes enfans, et le mariage de mon bien-aimé fils, le duc d'Aumale, avec une princesse qui nous tenait déjà par tant de liens, a été pour moi et tous les miens une vive satisfaction.

« Messieurs, la Providence m'a imposé de grands travaux et de douloureuses épreuves. J'en ai accepté le fardeau. Je me suis voué, j'ai voué ma famille au service de ma patrie. Fonder, pour un long avenir, leur union et leur bonheur, c'est là, depuis quatorze ans, le but de mes constans efforts. J'ai la confiance qu'avec votre loyal concours, Dieu me donnera de l'atteindre, et que la reconnaissance de la France, libre et heureuse sera le prix de notre dévoûment mutuel et l'honneur de mon règne. »

M. le garde-des sceaux, après avoir lu la formule du serment, invite M. le comte Jaubert, qui a été promu à la pairie depuis la dernière session, à prêter serment. A son tour, M. le ministre de l'intérieur fait l'appel des députés élus depuis la dernière session et les invite également à prêter serment. Ont répondu à l'appel, MM. Chaudordy (Lot et et Garonne), de Castellan (Cantal), Ternaux Champans (Loire Inférieure), Bernoux) Seine et Oire), Chaix-d'Est-Ange (Marne), de Magnoncourt (Doubs), de Hell (Haut-Rhin), Hallez Claparède (Bas-Rhin.).

M. le garde-des-sceaux déclare, au nom du roi, que la session des deux chambres pour l'année 1845 est ouverte et que MM. les pairs et MM. les députés devront dès demain se réunir dans le local qui leur est destiné, pour commencer leur travaux.

L'assemblée se sépare aux cris de *vive le Roi!*

Nouvelles diverses.

On écrit de Madrid, 20 décembre.

Le sénat, après avoir adopté le rapport de la commission mixte, sur l'autorisation à accorder au gouvernement pour établir les lois organiques, a discuté la totalité du projet de réforme constitutionnelle. La discussion n'a pas été terminée dans la séance.

Dans la chambre des députés on a continué la discussion sur la conversion de la dette. L'article 2 a été adopté. L'article 3 l'a été également. Tout le projet a été adopté.

Un journal d'aujourd'hui dit que le gouvernement a enjoint aux généraux Rodil et Capaz, de se présenter dans un délai définitif pour rendre compte de leur conduite, sous peine, s'ils ne se conforment pas à cet ordre, d'être privés de leurs emplois.

— On écrit de Lisbonne au journal *El Globo* :

Iriarte ex-général d'Espartero est arrivé ici venant de Londres; il est resté caché sans que la police ait pu le découvrir. On a su, depuis, les maisons où il avait passé 2 ou 3 mois et l'on a même saisi sa malle et d'autres objets à son usage. On croit qu'il doit se rembarquer sur quelque vapeur anglais et que s'il tente quelque chose, ce sera en Galice. Les refugiés Espagnols ici prétendent que l'ex-régent ne l'abandonnera pas comme Zurbano et qu'il arrivera sur le champ avec Olozaga, Mendizabal, et un ministère tout à fait formé. Ce ministère qui serait un cabinet de fusion, se composerait des membres les plus influens des 2 ministères qui précédèrent la chute du régent : au nom de la reine il imposerait et gouvernerait la nation jusqu'à ce qu'il pût arriver à Madrid.

Il est évident qu'il doit y avoir dans tout ceci une grande exagération.

— Un navire venant de l'Océan-Pacifique à la destination de Liverpool, retenu par les vents d'est, a Cork, a apporté des lettres qui annoncent qu'une grave insulte a été commise à Arica (Pérou) contre le consul anglais par les autorités péruviennes, et que presque aussitôt une vengeance éclatante en a été tirée par le commandant des forces navales britanniques dans ces parages. Le capitaine de la corvette le *Talbot*, qui commandait le blocus d'Islay, ayant appris l'insulte faite au consul anglais, se rendit de suite devant Arica où on lui refusa de l'eau. M. Adams, ministre de S. M. B. près le gouvernement péruvien, qui se trouvait à bord du *Talbot*, considéra l'affaire comme nécessitant une demande immédiate d'excuses; le commandant du *Talbot* l'exigea au nom du gouvernement anglais. Sur le refus des autorités péruviennes, la corvette ouvrit aussitôt le feu contre l'hôtel du gouverneur, elle jeta quelques bombes en annonçant que ce n'était qu'un commencement et que la ville allait être aussi bombardée. Cette façon d'agir expéditive eut son effet sur les autorités; ample satisfaction fut donnée et la tranquillité se rétablit. On ne dit pas si ce commencement de bombardement a fait beaucoup de victimes. Tous les résidens anglais s'étaient réfugiés à bord du *Talbot* avant l'affaire; ils retournèrent à terre lorsque tout fut terminé.

— Les journaux anglais publient d'après le *Morning-Hérald* une analyse, paragraphe par paragraphe, du discours du roi des Français à l'ouverture de la session, il est évident que le correspondant qui a adressé cette analyse au *Morning-Hérald* avait eu sous les yeux le texte même du discours.

Le *Standard*, en commentant l'analyse du discours du roi s'exprime ainsi sur le paragraphe dans lequel Sa Majesté fait allusion à l'amélioration du crédit en France : Ce sont là d'heureuses nouvelles pour les deux pays; nous sommes convaincus depuis longtemps que la tranquillité de la France est la tranquillité de l'Angleterre et de l'Europe; et maintenant tous les hommes intelligens de ce pays (l'Angleterre) ouvrent les yeux à cette vérité non moins certaine que la prospérité de la France est la prospérité de l'Angleterre, que ni l'un ni l'autre des deux pays ne peut faire un pas en avant sans faire marcher avec lui son voisin.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain*, du 24 décembre :

Après avoir essayé un recours à la force qui ne leur a pas réussi, les libéraux suisses font tenter un moyen plus régulier. Ils organisent en ce moment des pétitions contre les jésuites et espèrent réunir 200,000 signatures.

L'ordre matériel est rétabli; mais un mouvement fiévreux agite encore les esprits. Dans le canton de Lucerne, le gouvernement a décrété une solennité votive d'actions de grâce à Dieu et à la Vierge.

Pendant ce temps, 3.000 électeurs du canton de Berne se réunissent dans l'église de Gralenried. Soleure et Argovie avaient envoyé leur contingent à cette réunion qui prenait pour ralliement ces mots : *A bas les jésuites!* Le gouvernement de Berne a été invité, au nom de la Suisse libérale, à se mettre à la tête de cette grande question de principes et à s'entendre à cet égard avec les gouvernemens cantonaux qui partagent ses opinions : Voilà deux partis bien tranchés! Au moindre choc ces matières inflammables se raniment.

— Un journal ministériel de Paris a reçu une correspondance de Londres, qui confirme ce que nous avons dit d'après un journal anglais, du voyage de la reine d'Angleterre et du prince Albert, en France, pour le printemps prochain. Le journal français que nous citons ajoute : « Des préparatifs se font pour recevoir les hôtes illustres à Fontainebleau et à Versailles.

— Dans sa séance, du 26, le sénat belge a de nouveau abordé la discussion des articles du projet de loi des céréales.

Une discussion très-longue et très-vive s'est engagée sur le premier article entre MM. Malou, le baron de Pélichy, de Haussy, le ministre de l'intérieur, le comte Vilain XIIII, Desmanet de Bresme.

L'ensemble de la loi a été adopté par 20 voix contre 15.

— Nous avons aujourd'hui des nouvelles de Rio-Janeiro jusqu'au 24 octobre; l'empereur a conféré l'ordre de chevalier de la Croix à l'amiral Dupetit-Thouars et au premier de ses officiers en leur qualité d'héroïques vainqueurs de la reine Pomaré. La princesse Januaria, sœur de l'empereur, et son époux sont partis pour Naples le 23 à bord de la frégate *la Rivière Blanche*.

(*Standard.*)

— Comme l'annonçait le *Western-Luminary*, l'évêque d'Exéter a cédé sur la question du surplis. Dans une lettre qu'il vient d'adresser au clergé de son diocèse, le prélat déclare que pour apaiser l'irritation produite par cette question futile, il croit de son devoir de céder aux sentimens de répugnance manifestés dans certaines localités contre l'usage du surplis, si erronnés que soient ces sentimens, pouvant le faire sans déserter aucun principe.

Bourse de Paris du 26 décembre.

La position du marché en fonds français a empêché le discours du trône de faire beaucoup d'effet sur les cours. Tous les gros courtiers ont limité leurs affaires dans la crainte d'une liquidation difficile et se bornent à liquider les opérations engagées.

En fonds étrangers on remarque l'important mouvement de hausse qui depuis quelque temps a eu lieu sur les valeurs espagnoles et portugaises; l'actif espagnol a monté de 1¼ p. c. à 35, 35½ p. c. les hauts cours de Londres et les nouvelles favorables de Madrid tant politiques que financières sont les motifs de cette hausse rapide. Le 2½ p. c. holl. est coté à 65. (*Voir la bourse.*)

Bourse de Madrid du 20 décembre.

3 p. c. 32 au c., 32⅜ à 60 jours. — 5 p. c. 21 à 60 jours. Coupons, 26 à 60 j. — Dette flottante, 77 à 60 jours. — Dette sans intérêt, 6⅜ à 60 j. ⅜ de prime.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 30 décembre — (Représentation N° 91.)

LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE

OSCAR,

OU LE MARI QUI TROMPE SA FEMME,

Comédie en trois actes et en prose, par MM. Scribe et Duveyrier.

ACTÉON,

Opéra comique en un acte, par M. Scribe, musique de M. Auber.

Le Pas de Diane,

Dansé par Mlle Emma et les Dames du corps de ballet.

ANNONCES.

MAGASIN

DE MUSIQUE ET D'INSTRUMENS,

ET

imprimerie en taille-douce.

Weygand & Beuster, *Marchands et Editeurs de Musique à LA HAYE*, ont l'honneur d'informer le Public qu'ils continuent à imprimer, à des prix très-modiques, tout ce qui concerne la taille-douce. Cartes de Visite et d'Adresse, Lettres de Change, etc., etc., et qu'ils ont toujours un grand assortiment de superbes Cartons glacés pour Cartes de Visite propres à imprimer en caractères d'or ou d'argent, au choix de ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

On trouve audit Magasin un GRAND DÉPOT de *Pianos carrés*, *Pianos consoles* et *Pianinos* sortis des fabriques de **Pape**, *de Paris*, et **Blanchet-Lesang**, de *Bruxelles*, ainsi que les véritables Cordes de Naples. On y trouve de même toutes les nouveautés qui ont rapport à leur état.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 28 Décembre.

		Int.	cours 27 déc.	ouvert.	fermé.
Pays-Bas	Dette active	2½	64 11/16	64 ½	64 ⅝
	Dito dito	3	—	78 ⅛	—
	Dito dito	4	—	98 ⅜	—
	Dito dito	5	99 15/16	99 ⅝	—
	Dito des Indes	5	—	—	—
	Dito vieille	4	—	98 ½	—
	Syndicat	4½	99 13/16	99 ⅝	99 ⅝
	Dito	3½	—	91 ⅜	—
	Société de Commerce	4½	147 ⅝	147 ⅝	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	104 ⅝	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		112	112	—
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	109	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	108	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	75 ½	—
Russie	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	100 ⅛	—
	Emprunt de 1840	4	—	92 ⅞	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	91 ⅝	—
	Passive	5	—	6 ⅝	—
	Dette différée à Paris		—	8 1/16	8 ⅛
Espagne	Deferred		—	—	—
	Ardoin	5	24 ⅛	24 ⅜	25
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	106 ½	—
Autriche	Dito métalliques	5	110 ⅛	110 ½	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
Portugal	Id. id. 1843		—	88 ½	—
	Obligations à Londres	2½	59 15/16	60	60 ⅛

Les commissionnaires de la bourse se sont réunis aujourd'hui, par suite des quelles le cours de ce fonds a haussé. L'aspect du marché en ce qui concerne les autres fonds hollandais, était moins ferme.

Les espagnols poursuivent leur voie ascendante. Les Portugais restent également demandés en hausse.

Cours de l'argent : Prêt à garantie 3½ %; prol. 4 à 4½ %; escompte 2½ %.

Derniers prix à 5 heures : 2½ % 64⅝; Société de Commerce 147½ à ⅝; Ardoins 24⅛.

Bourse de Paris du 23 Décembre.

		Int.	cours 21 déc.	ouvert.	fermé.
France	Cinq pour cent		—	120 80	—
	Trois pour cent		—	85 50	—
	Emprunt Ardoin		—	25	35 ½
	Anc. différée		—	—	—
Espagne	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	6 ½	—
Naples	Certificats Falconet		—	100 00	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	65	—
	Dette active	5	—	103 ½	—
Belgique	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse de Londres du 24 Décembre.

3 % Cons. 100 ⅛, ½. — 2 ½ % Holl., 64 ⅛, ⅞. — 5 % 99 — 4 % [illegible]. Esp. 5 % 27 ⅛, ⅜. — Id. 3 % 38 ⅛, ¼. — Portug. 60½, 61½. — Russes 119, 120.

LA HAYE, chez **Léopold Lechenperg**, *Lage Nieuwstraat*.

Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schoonevelt, *Beursteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck, *Beursteeg*.